

financièrement parlant, que le projet actuel. Plus de \$600,000,000 seront ajoutés à la dette publique et le ministre qui en est responsable, refuse de discuter en public, dans sa propre ville, la raison d'être de cette mesure. Il a reçu de Toronto la lettre suivante:

17 août, 1917.

Sir Thomas White,  
Ministre des Finances,  
Ottawa.

Honorable monsieur,  
L'association libérale du quartier numéro 4 dont je suis le secrétaire m'a chargé de vous inviter à adresser la parole à une assemblée publique au Massey Hall sur la question de l'achat du chemin de fer Nord-Canadien.

Cette proposition a provoqué de la crainte parmi les citoyens de Toronto, concernant cet achat, et l'intérêt que prend à cette affaire la Canadian Bank of Commerce fait l'objet de sérieux commentaires.

Si vous voulez avoir la complaisance de me dire quel jour vous conviendra la semaine prochaine, nous allons organiser l'assemblée.

Bien à vous,  
(Signé) : John Callahan.

Quelle a été la réponse du ministre des Finances?

Ottawa, 20 août, 1917.

Cher monsieur,  
J'ai reçu la vôtre du 17, dans laquelle vous avez la bonté de m'inviter à adresser la parole à une assemblée publique pour y traiter la question de l'acquisition du réseau du Nord-Canadien. Je ne vois pas la nécessité de cette discussion, parce que la question est débattue au long devant le Parlement. Je ne sache pas que le public ait raison de manifester des craintes dans le genre de celles que vous mentionnez relativement à l'achat, dont le résultat sera l'acquisition de tout le système par le peuple canadien, ce qui sera un pas important vers la nationalisation. Pour votre information je vous transmets un extrait du hansard contenant les remarques de votre chef, sir Wilfrid Laurier, faites en 1914 sur ce sujet, et dans lesquelles il suggère l'arbitrage comme moyen de faire l'acquisition des actions ordinaires de la compagnie. Vous remerciant de votre courtoisie.

Bien à vous,  
W. T. White.

Il ajoute à cette lettre un post-scriptum contenant l'amendement proposé par le chef de l'opposition en 1914, et secondé par l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley). Quel futile prétexte!

Puisqu'on y a déjà répondu durant ce débat, je ne fatiguerai pas le comité à dire pourquoi il n'aurait pas dû être invoqué par une personne sérieuse comme le ministre des Finances. Le ministre a refusé de débattre la question dans sa propre ville de Toronto, parce que, dit-il, il n'est pas d'intérêt public de discuter ce problème davantage. Il n'a pas tenu compte des gens de Toronto comme il n'a pas tenu compte des financiers de Montréal. La population de Montréal a été prise à partie

par le solliciteur général (M. Meighen). "Oh! dit-il, des financiers montréalais se sont réveillés; on a signé un protêt, mais il ne s'agit que de Montréal"—Et il joint le nom de Montréal à la question de la conscription pour mieux brouiller les idées. Laissez-moi dire que ce n'est pas seulement Montréal qui proteste contre cette mesure, mais que Toronto aussi proteste. La grande convention libérale tenue à Winnipeg a adopté une résolution la condamnant; l'Association de l'impôt unique d'Ontario et le club constitutionnel de Toronto ont aussi adopté des résolutions hostiles. Permettez-moi de citer le dernier alinéa de la résolution adoptée par le club constitutionnel de Toronto :

Attendu, enfin, que les efforts audacieux et résolus, à l'heure actuelle, du Gouvernement du Canada en vue d'engager le Parlement à faire l'acquisition de titres du chemin de fer Nord-Canadien ne sont autre chose qu'une tentative, de la part de pillards personnellement intéressés, désireux de pratiquer des saignées au Trésor du Dominion, qu'il soit donc résolu que, par suite des considérations précédentes, le peuple demande que le blâme soit jeté sur tous les membres du Gouvernement et des services d'utilité publique tels que le Bureau impérial des munitions, qui, actuellement ou dans le passé, ont eu à faire tant personnellement qu'en réalité de directeurs de compagnies constituées, avec l'une quelconque des constitutions financières concernées dans les opérations du chemin de fer Nord-Canadien.

Le président, P. T. Cronin.  
Le secrétaire, M. Lacey.

Le solliciteur général a fait peu de cas, l'autre jour, de la protestation qu'a fait circuler dans Montréal l'association la plus influente de cette ville. Il y a à Montréal un avocat renommé, fils de sir Alexander Campbell, lequel fut ministre des Postes dans l'administration de sir John A. Macdonald, quelque temps après la Confédération. Il est le premier avocat de la province de Québec en matière commerciale. Il a déjà représenté les intérêts les plus considérables devant le Conseil privé. Il a eu une carrière longue et pleine de succès au Barreau. Et il a, en mainte occasion, refusé des deux partis politiques la position la plus élevée dans la magistrature. Je n'hésite donc pas à invoquer son opinion contre celle du solliciteur général—non pas que je veuille dénigrer le mérite de ce dernier, mais parce que tout le monde, en ce pays, sait que monsieur C. S. Campbell, C. R., est en tête de sa profession. Voici ce qu'il dit :

Les recettes du Nord-Canadien n'ont jamais été suffisantes pour acquitter l'intérêt sur ses obligations. De grandes dépenses doivent être faites, si on veut le mettre en bon état d'exploitation. Ses obligations se sont toujours